

# **SEANCE DU 17 MAI 2010**

## **KONTSEILUKO BILKURAREN BILDUMA**

### **MAIATZAREN 17 KOA**

#### **REHABILITATION PRESBYTERE/APEZ ETXEAREN ZAHARBERRITZEA**

##### **Résultat de l'appel d'offres/Enpresen galdeketaren emaitza**

Suite à la consultation des entreprises, les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes pour un montant total TTC de 182 225.60 €.

- VRD – SARL OYHAMBURU :	15 626.61 €
- Gros œuvre – SARL EYHERACHAR :	46 090.12 €
- Charpente/couverture : SARL ETCHEGARAY-AMIANO :	13 155.26 €
- Menuiserie : EURL MINJOU :	32 139.06 €
- Plâtrerie/isolation : SARL ISOPLAC 64 :	16 812.43 €
- Carrelage/faïence : SARL OYHAMBURU :	12 351.94 €
- Electricité/chauffage/VMC : ETCHEPARE Benat :	18 076.67 €
- Plomberie/sanitaire/zinguerie : HARISTOY Michel :	10 863.63 €
- Peinture/sols souples : ITHURBURU Jacques :	17109.88 €

M. le Maire a été autorisé à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus.

##### **Financement de l'opération/Obren diruztaze xedearen onespena**

Le montant de la dépense subventionnable (travaux, maîtrise d'œuvre, honoraires divers) est de 173 344.64 € TTC. Cette dépense subventionnable porte sur la superficie habitable ; ne sont donc pas compris les terrasses extérieures et l'aménagement extérieur (voirie, places de stationnement).

Cette opération serait financée par les subventions de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux de 1.85 %, sur 15 ans et sur les fonds libres de la Commune.

#### **PROJET CAFE-BOULANGERIE/KAFE ETA OKINDEGI EGITASMOA**

La Chambre de Commerce et d'Industrie a remis ses conclusions suite à l'enquête menée auprès de la population au sujet du projet de café-boulangerie au bourg.

Ce que l'on peut retenir de cette étude :

- une mobilisation exceptionnelle de la population avec un taux de retour des questionnaires à + de 70 %,
- des attentes pour un lieu de vie et d'animation locale dans lequel l'activité commerciale est encouragée,
- l'estimation du marché potentiel laisse espérer une viabilité de ce commerce sous certaines conditions de ressources supplémentaires et de charges de loyer inférieures,
- la pérennité du commerce tiendra dans la qualité du produit, réclamé comme argument principal et dans l'accueil.

En conclusion et au regard de ces éléments, la CCI et la Chambre des métiers ont donné un avis favorable au projet.

M. le Maire a précisé que pour la réalisation du projet, il a demandé l'avis des domaines pour les terrains à céder par Mme DEZEST à la Commune.

### **CHEMIN DE TEYLERIA/TEILEIRIAKO BIDEXKA**

Considérant que la desserte actuelle de la maison « Teyleria » par le chemin privé est plus aisée que par le chemin rural dit de Teyleria, destiné à l'origine à desservir la dite propriété, compte tenu notamment de sa configuration, de sa longueur et qu'au final, le réhabiliter serait très onéreux, le Conseil Municipal a décidé d'incorporer dans la voirie rurale le chemin actuel de desserte de la maison « Teyleria » et prescrit l'enquête publique correspondante.

### **CHEMIN D'ACCES DESTINE A DESSERVIR DES LOTS CONSTRUCTIBLES AU LIEU DIT GAINÉKO PLAZA**

Le Conseil Municipal a décidé d'incorporer dans la voirie rurale le chemin de desserte des lots constructibles, au lieu dit Gainéko Plaza, secteur Antonia, appartenant à M. BASTERERTCHE Thierry, sous réserve de conditions de cession (chemin doit être cédé en bon état, c'est-à-dire, revêtement tricouche et fossés réalisés et lorsque tous les lots seront construits, M. BASTERERTCHE remettra le dit chemin en état, dans le cas où celui-ci aurait subi des dégradations.

### **MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV**

Le Conseil Municipal a décidé la mise à disposition, à titre gratuit, de la licence IV au profit du Comité des Fêtes, pour une durée indéterminée. Une convention de mise à disposition sera signée entre la Commune et le Comité des Fêtes.

### **AVANCE SUR PARTICIPATION**

Le Conseil Municipal a décidé le versement à l'OGEC de l'école privée d'Ayherre d'une avance de subvention correspondant à 50 % du montant versé l'année précédente.

### **CHEMIN DE MENDIBURUBORDA/MENDIBURUBORDA BIDEXKA**

M. le Maire informe que le chemin rural dit de Mendiburuborda, pour la partie située entre les terrains appartenant à M. DUHALDE a été mis en culture par ce dernier. Or, M. GUILLEMIN, pour accéder à sa propriété, est tenu de l'emprunter. Il a été convenu entre les parties que le chemin pourrait être déplacé en limite de propriété de M. DUHALDE. Ce dernier demande à la Commune que les frais relatifs à ce déplacement de chemin soient partagés. Le Conseil Municipal, considérant que cette opération ne présente d'intérêt que pour M. DUHALDE et en aucun cas pour la Commune, décide que la totalité des frais seront à la charge de M. DUHALDE. Si cette proposition ne reçoit pas son assentiment, le chemin sera réhabilité conformément au plan cadastral.

AYHERRE, le 25 mai 2010  
Le Maire,

J.P. BASTERERTCHE